REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PROVINCE DU BAS-UELE



Le Gouverneur

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT
N°AONR/007/CAB/PROGOU/B.U/VSP/2020
TIE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE OUINZ

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) CENTRES DE SANTE DANS LA PROVINCE DU BAS-UELE

Lot1: construction de deux (2) centres de santé dans le territoire d'Aketi Lot2: construction de deux (2) centres de santé dans le territoire de Bondo Lot3: construction de deux (2) centres de santé dans le territoire de Ango Lot4: construction de trois (3) centres de santé dans le territoire de Bambesa

Lot5: construction deux (2) centres de santé dans le territoire de Poko Lot6: construction de (2) centres de santé dans le territoire de Buta

Lot7: construction de deux (2) centres de santé à Buta ville

1. L'an deux mille vingt et un, le quatrième jour du mois de juin, nous membres de la Commission de passation des marchés constituée à cette occasion, reconnaissons par le présent procès-verbal avoir procédé à l'analyse et à évaluation des offres, relatives au dossier d'appel d'offre national rappelé en exergue et avons décidé provisoirement d'attribuer les marchés au regard des lots, aux Entreprises ci-après repris au tableau 4 qui est d'office de la proposition provisoire d'attribution de marché.

John Mind Am

TABLEAU 4: NOMS DES ENTREPRISES, LOTS ET MONTANTS

Nº	ENTREPRISE	LOT + MONTANT	OBSERVATION
		TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) CENTRES DE SANTE DANS LA PROVINCE DU BAS-UELE.	7
01.	BMS SARL	Lot1: construction de deux (02) centres de santé dans le territoire d'AKETI à 869 193 963,00 CDF	Moins disant
		Lot6: construction de deux' (02) centres de santé dans le territoire de BUTA à 869 193 963,00 CDF	Moins disant
02.	MBWACAM	Lot2: construction de deux (02) centres de santé dans le territoire de BONDO à 869 193 963,00 CDF	Moins disant
03.	IWC SARL	Lot3: construction de deux (02) centres de santé dans le territoire d'ANGO à 868 528 363,00 CDF	Moins disant
		Lot4: construction de trois (03) centres de santé dans le territoire de BAMBESA à 1 303 790 945,00 CDF	Moins disant
04	DCMS SARL	Lot5: construction de deux (02) centres de santé dans le territoire de POKO à 928 816 363,00 CDF	Moins disant
		Lot7: construction de deux (02) centres de santé à BUTA-VILLE à 928 816 363,00 CDF	Moins disant

2. La séance s'est déroulé normalement conformément aux procédures définies dans:

- le Décret n° 10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel de Procédures de la Loi relative aux marchés publics en République Démocratique du Congo insérer au dit DAO. Et comme avisé au même DAO les autres Actes ci-dessous ont été observés à savoir:
- le Décret n° 10/21 du 02 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ARMP;
- le Décret n° 10/27 du 28 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, DGCMP;
- le Décret n° 10/32/2010 du 28 décembre 2010 portant organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, CGPMP;
- le Décret n° 10/33 du 28 décembre 2010 fixant les modalités d'approbation des marchés publics:
- le décret n° 10/34 du 28 décembre 2010 fixant les seuils de passation, de contrôle d'approbation des marchés public.
 - 3. En foi de quoi, il a été dressé le présent Procès-verbal au jour, mois et an ci-dessus.

Pour la Province du Bas-Uélé: : Président 1. Albert BENGALA BOMAY : Membre 2. Daniel MUKEYA KAYEMBE

3. Paul MBUTAMUTU BULA : Membre

4. Blaise BOBOTO APONGO : Membre

5. Arnold DIALA KONGOLO

Fait à Kinshasa, le 04/06/2021

: Membre